

le 20 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 21G Subvention à l'association Médecins de l'Imaginaire (16e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros à l'association Médecins de l'Imaginaire sise 7-19, rue du Docteur Germain Sée (16e),

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros (2012_00969) est attribuée l'association "Médecins de l'Imaginaire" (X04931- SIMPA 10272) sise 7-19, rue du Docteur Germain Sée (16e) au titre de l'exercice 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF 34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.